



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale  
6 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 3<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 8 octobre 2018, à 15 heures

*Président :* M. Skinner-Klée Arenales ..... (Guatemala)

## Sommaire

Débat général (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Débat général (suite)**

1. **M<sup>me</sup> Deiyé** (Nauru), s'exprimant au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, dit que les conséquences des changements climatiques, dont l'élévation du niveau de la mer, engendrent un problème de sécurité croissant face auquel l'ONU doit s'adapter et réagir rapidement, notamment en désignant un représentant spécial du Secrétaire général pour le climat et la sécurité. Les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles gagnent en fréquence et en intensité et la survie des petits États insulaires en développement du Pacifique est menacée. Ces dernières années, un nombre faramineux de personnes ont perdu la vie et des communautés continuent aujourd'hui de pâtir des conséquences de ces catastrophes. Dans la région du Pacifique, il convient d'associer des connaissances et pratiques traditionnelles locales aux démarches modernes visant à renforcer la sécurité alimentaire et la résilience aux catastrophes naturelles. La conservation intégrée du patrimoine culturel et naturel pourrait contribuer au développement durable et à la cohésion sociale.

2. Il faut aborder la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement dans le contexte d'une croissance équitable et inclusive. Dans la perspective de l'examen de haut niveau des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), il est nécessaire de réétudier les critères d'admissibilité au financement du développement et à l'assistance technique. Fréquemment, les petits États insulaires en développement ne peuvent bénéficier d'un traitement préférentiel en raison de leur classement en fonction des revenus. Les rapports du Secrétaire général sur l'examen de l'aide fournie par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement pourraient servir d'orientations à la réforme.

3. Le financement du développement constitue une autre priorité urgente. En l'absence d'un financement exploitable, les objectifs et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 resteront des promesses vides de sens. La coopération internationale pour le développement et de véritables partenariats durables sont essentiels au développement durable, en particulier celui des petits États insulaires en développement, dont la capacité de mobiliser des ressources nationales supplémentaires est limitée. Ces États ont tout particulièrement besoin d'aide pour renforcer leurs capacités dans les domaines de la collecte de données, de l'analyse statistique et de la recherche.

4. Kiribati, les Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu comptent parmi les pays les moins avancés qui ont particulièrement besoin de l'aide des partenaires de développement pour améliorer leurs perspectives de reclassement et atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

5. Les petits États insulaires en développement du Pacifique restent déterminés à préserver la santé, la productivité et la résilience de l'océan Pacifique. Les engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 constituent un point de référence essentiel pour le développement durable. La santé des océans est étroitement liée aux autres objectifs et cibles du Programme 2030.

6. **M. Al Shuaibi** (Oman) estime que le Programme 2030, dont le but est de favoriser la sécurité et la stabilité mondiales, est une lueur d'espoir pour les populations du monde entier. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il est nécessaire de mettre en place des démarches novatrices et d'accroître la coopération internationale, notamment en renforçant les capacités des pays en développement et en transférant des techniques de pointe. Oman présentera son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019. Ce document exposera la manière dont le pays adapte ses plans nationaux de développement aux objectifs du Programme 2030.

7. Le Gouvernement omanais attache une grande importance à la protection de l'environnement. Il s'emploie à ce que la législation nationale soit conforme aux lois et normes internationales en la matière et à optimiser les méthodes d'extraction des matières premières. Le commerce international est l'un des moteurs du développement. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) joue un rôle majeur en pilotant le système commercial multilatéral et en créant un environnement économique international propice à la réalisation des objectifs de développement durable.

8. **M. Premchandran** (Inde) indique que son pays est l'un des 110 États Membres à avoir présenté un examen national volontaire au cours des trois dernières années et qu'il est en bonne voie d'atteindre les objectifs de développement durable. Il appuie le projet de réforme du système des Nations Unies pour le développement porté par le Secrétaire général. Dans ce contexte, les donateurs traditionnels doivent accroître leurs contributions volontaires pour accélérer le processus de

redynamisation du système des coordonnateurs résidents.

9. L'élimination de la pauvreté, les soins de santé, l'éducation, la problématique femmes-hommes, les compétences, l'emploi et le développement de l'infrastructure comptent parmi les domaines d'action prioritaires de l'Inde. Le Gouvernement indien a lancé la mission « Clean India », le plus vaste programme d'assainissement et d'hygiène au monde, pour éradiquer la défécation en plein air d'ici à 2019. La proportion de la population indienne qui défèque en plein air est actuellement de 20 %, contre 60 % il y a quatre ans. Le Secrétaire général a récemment pris acte des efforts déployés par le Gouvernement indien pour fournir des installations sanitaires à sa population.

10. Le Gouvernement indien prévoit de produire 175 GW d'énergie issue de sources renouvelables, dont 100 GW d'énergie solaire, d'ici à 2022. Lancée par l'Inde et la France, l'Alliance internationale pour l'énergie solaire compte 70 États membres et apportera une contribution tangible à l'action mondiale en faveur du climat. Le Premier Ministre indien, Narendra Modi, a récemment reçu le prix des Champions de la Terre des Nations Unies pour son rôle à la tête d'initiatives environnementales, notamment pour son engagement d'éliminer tous les plastiques à usage unique en Inde d'ici à 2022. Le prix des Champions de la Terre a été décerné à l'aéroport international de Cochin dans l'État du Kerala, qui fonctionne entièrement à l'énergie solaire, par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le recours à l'énergie solaire permettra de réduire les émissions de dioxyde de carbone de plus de 900 000 tonnes au cours des 25 prochaines années, ce qui équivaut à planter 9 millions d'arbres, et d'économiser 6 millions de dollars par an.

11. L'Inde participe au processus préparatoire du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui mettra davantage en avant le lien entre migration internationale et développement durable. Le Gouvernement indien attend avec intérêt la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui se tiendra en 2019. Dans ce contexte, il a établi le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement en 2017 et a annoncé une contribution de 150 millions de dollars pour financer, ces 10 prochaines années, des projets de développement dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Pour la deuxième année consécutive, l'Inde a contribué au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération internationale en matière fiscale. Elle a également participé aux fonds d'affectation spéciale de la Banque de technologies pour

les pays les moins avancés et à l'organisation de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

12. **M. Muenda** (Afrique du Sud) recommande à la Deuxième Commission d'axer ses travaux sur la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La réalisation des objectifs qui y sont énoncés pourrait grandement contribuer à réduire les inégalités économiques mondiales. Le multilatéralisme est indispensable pour lutter contre les changements climatiques, qui touchent en premier lieu les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, et pour atteindre les objectifs de développement durable.

13. Les pays développés doivent coopérer avec leurs homologues en développement et contribuer ainsi à la lutte contre le chômage et la pauvreté. La coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et les investissements privés ne sauraient remplacer la coopération Nord-Sud. Il faut s'efforcer de conclure le Cycle de négociations de Doha pour le développement et convenir de mesures juridiquement contraignantes qui permettront aux pays en développement de participer efficacement à un commerce mondial équitable.

14. La création de la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait induire un développement économique sans précédent et favoriser l'industrialisation en Afrique. Selon les estimations, le continent comptera 1,7 milliard d'habitants et les dépenses cumulées des ménages et des entreprises s'élèveront à près de 7 billions de dollars d'ici à 2030 ; par conséquent, l'objectif de création d'un marché unique est viable. Cependant, parallèlement au commerce, il faudra également lutter contre les flux de financement illicites, mettre en place des institutions, favoriser le transfert de technologie et collaborer avec les instituts nationaux de la statistique pour améliorer la qualité des données. Ce dernier point revêt une importance particulière pour l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, la question des droits de propriété intellectuelle ne doit pas empêcher les pays en développement de tirer parti de la quatrième révolution industrielle. L'inverse ne servirait qu'à perpétuer l'inégalité et l'exclusion, en particulier parmi les femmes et les personnes handicapées et dans les communautés rurales.

15. **M. Mahmaminov** (Tadjikistan) estime que le rythme de mise en œuvre du Programme 2030 est nettement inférieur aux attentes. Les pays développés doivent appuyer ce processus, notamment par l'aide publique au développement (APD), le transfert de technologie, le financement du développement et le renforcement des capacités. Les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont particulièrement besoin d'aide.

16. Les répercussions des changements climatiques sont considérables et ne cessent de croître en Asie centrale. Rien qu'au Tadjikistan, les catastrophes naturelles ont causé des inondations, des avalanches et des glissements de terrain qui ont coûté la vie à 200 personnes et occasionné de graves pertes économiques estimées à 600 millions de dollars au cours des cinq ou six dernières années. En réaction à ces phénomènes, le Gouvernement tadjik a adopté un plan d'action national pour atténuer les effets des changements climatiques et travaille à l'élaboration d'une stratégie connexe. À ce jour, il a soumis trois rapports nationaux, conformément aux dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays en développement ont besoin d'une aide financière et du transfert de technologie pour faire face aux effets des changements climatiques.

17. L'objectif de développement durable n° 6 et les autres objectifs relatifs à l'eau sont une priorité pour le Tadjikistan. Lancé par le Gouvernement tadjik, le processus de Douchanbé servira de cadre pour promouvoir des mesures, un dialogue et des politiques dans le contexte de la résolution [71/222](#) de l'Assemblée générale intitulée *Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable »* (2018-2028). Les initiatives mondiales menées par le Gouvernement tadjik dans le domaine de l'eau ont contribué à sensibiliser l'opinion à ces questions. L'orateur invite tous les États Membres à appuyer le projet de résolution sur un examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action, que sa délégation présentera.

18. **M. Nebenzia** (Fédération de Russie) affirme qu'à une époque de grands changements induits par les progrès scientifiques et technologiques et par la numérisation de nombreux aspects de la vie, le système de coopération multilatérale, constitué laborieusement au fil de décennies, est remis en cause. La transgression des règles est devenue la norme. L'ouverture des marchés et la loyauté de la concurrence sont entravées par diverses dérogations, restrictions et sanctions. Souvent de nature extraterritoriale, ces restrictions

faussent l'ensemble du panorama de la collaboration et des échanges internationaux, et visent toujours plus à restreindre l'accès aux ressources financières et aux nouvelles technologies. Il est inquiétant de constater que les sanctions servent de plus en plus souvent de paravent au protectionnisme. Cette évolution assombrit les perspectives de croissance mondiale et met en doute les perspectives de mise en œuvre effective du Programme 2030.

19. La Fédération de Russie est favorable au libre-échange, à l'intégration économique et au dialogue constructif entre partenaires. Il est injuste d'imputer à l'OMC toutes les difficultés qui pèsent sur le commerce international. En commerce comme en politique, il faut négocier les conditions, et non les imposer. La Commission doit se concentrer sur les moyens d'éliminer l'inégalité des chances, de traiter les problèmes démographiques et écologiques, de préserver les cultures et les identités nationales, d'accroître le bien-être des populations et de faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies soient accessibles à un plus grand nombre. La réussite se mesure à l'aune des résultats pratiques, de l'efficacité et du consensus intergouvernemental. Il convient d'aborder les questions de la dette, du renforcement de la réglementation fiscale, de la création d'un système commercial international transparent et non discriminatoire et de l'amélioration des mécanismes de transfert de technologie. Il ne faut pas négliger les besoins des pays en développement, et en particulier ceux des pays les moins avancés.

20. La Fédération de Russie accroît systématiquement sa contribution aux efforts de développement durable, grâce à des programmes socioéconomiques et environnementaux à grande échelle réalisés dans diverses régions du monde. Elle fournit également davantage d'aide alimentaire et élargit sa participation à des projets conjoints avec les fonds et programmes des Nations Unies. En 2017, la contribution du Gouvernement russe au développement international s'est élevée à 1,16 milliard de dollars. L'objectif de la réforme du système des Nations Unies pour le développement doit être d'apporter une aide plus efficace aux États Membres dans la mise en œuvre du Programme 2030. Il est à espérer que les réductions de coûts prévues permettront de poursuivre le financement d'un système réformé de coordonnateurs résidents.

21. **M<sup>me</sup> Rodríguez Abascal** (Cuba) affirme que la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris exige une détermination sans faille, une volonté politique et une coopération entre tous les États Membres. La Commission doit travailler sur la base d'un débat

constructif, du respect mutuel et de l'égalité souveraine de ses membres. Le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies doit l'emporter et il faut cesser d'imposer des propositions non consensuelles qui représentent uniquement les intérêts des pays développés.

22. Trois ans après l'adoption du Programme 2030, les inégalités et la polarisation sociale s'aggravent dans le monde, y compris dans les pays développés. L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes est un facteur essentiel du développement durable. Le montant annuel des dépenses militaires mondiales, qui s'élève à 1,7 billion de dollars, laisse à penser que les ressources nécessaires pour s'attaquer à ces problèmes sont bel et bien disponibles ; toutefois, les États les plus puissants n'ont pas la volonté politique d'honorer leurs engagements internationaux. Les pays développés sont encore loin d'atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement, et 0,15 % à 0,20 % en faveur des pays les moins avancés. Par ailleurs, il y a lieu de résoudre le problème de la dette extérieure, qui a déjà été remboursée à plusieurs reprises. Il est nécessaire de créer une nouvelle architecture financière internationale et de mettre fin au monopole en matière de technologies et de connaissances. La coopération Sud-Sud ne doit pas être considérée comme un substitut à la coopération Nord-Sud et les pays industrialisés doivent appliquer le principe des responsabilités communes mais différenciées. L'exercice du droit au développement ne peut plus être remis à plus tard. Il faut mettre en œuvre la récente réforme du système des Nations Unies pour le développement dans le respect rigoureux des politiques et des priorités nationales.

23. Les changements climatiques sont une menace pour la survie de l'humanité. Bien qu'insuffisant, l'Accord de Paris est un élément qu'il convient de maintenir et d'utiliser comme point de départ pour de nouvelles avancées. Aucun pays ne doit renoncer unilatéralement à sa responsabilité internationale à cet égard ni oublier sa dette écologique envers l'humanité et les générations futures.

24. La communauté internationale dans sa grande majorité a rejeté à plusieurs reprises l'imposition de mesures coercitives unilatérales qui entravent la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement. Cuba rejette fermement cette pratique et, une fois de plus, engage instamment les États à s'abstenir de prendre et d'appliquer unilatéralement des mesures économiques, financières et commerciales incompatibles avec le droit international et avec la Charte des Nations Unies.

Depuis près de 60 ans, le peuple cubain résiste au blocus économique, commercial et financier, mesure illégale, immorale et injuste imposée par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique qui continue d'être rigoureusement appliquée. En dépit de ces conditions défavorables, le peuple cubain demeure résolu à actualiser son modèle économique et social et à mettre en œuvre son plan de développement à l'horizon 2030, en vue d'édifier un État socialiste indépendant, souverain, prospère, démocratique et durable.

25. **M<sup>me</sup> Fisher-Tsin** (Israël) fait valoir que, si les États sont responsables au premier chef de la réalisation des objectifs de développement durable, les gouvernements ne peuvent s'acquitter de cette mission à eux seuls ; la participation du secteur privé, des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs est indispensable. Une gouvernance démocratique efficace, une tolérance zéro à l'égard de la corruption et des systèmes d'enseignement public robustes sont propices au développement durable. La science, la recherche, la technologie et l'innovation sont également essentielles et devront être exploitées judicieusement pour nourrir une population mondiale croissante, qui devrait largement dépasser 8 milliards de personnes d'ici à 2030. Les petites et moyennes entreprises sont les principales pourvoyeuses d'emplois dans les pays en développement. Les pouvoirs publics doivent donc instaurer un environnement propice à l'esprit d'entreprise et proposer des formations aux personnes qui font preuve d'initiative et ont de bonnes idées. L'exercice d'activités commerciales ouvre la voie à la mobilité économique, a une incidence notable sur les familles et les communautés et constitue un facteur clef de l'autonomisation économique des femmes. En outre, le fait de mettre davantage de ressources à la disposition des femmes et de veiller à ce qu'elles gèrent leurs propres biens va de pair avec les mesures visant à renforcer l'exercice de leurs droits, que le Gouvernement israélien promet comme une fin en soi.

26. La Commission doit s'employer à ce que ses travaux soient efficaces et porteurs d'effets, en évitant de multiplier les résolutions, en se concentrant sur les questions d'application générale et en veillant à ne pas devenir un autre terrain de joutes politiques au sein de l'ONU.

27. **M. Alkadi** (Arabie saoudite) indique que son pays a effectué une avancée majeure dans la réalisation des objectifs du développement durable grâce à son ambitieux programme « Vision 2030 ». Plusieurs ministères et autres institutions ont été restructurés afin de contribuer pleinement à la mise en œuvre du programme, qui comporte trois volets, à savoir une société dynamique, une économie florissante et une

nation ambitieuse, que reflètent la forte identité arabe et islamique du pays, sa vocation en tant que moteur d'investissement et sa position géostratégique clef. Sachant que l'Arabie saoudite ambitionne de devenir un acteur économique majeur sur le plan mondial, le Gouvernement envisage de simplifier l'environnement économique afin d'encourager les partenariats stratégiques d'investissement avec le secteur privé, de créer des emplois pour les citoyens et de favoriser la prospérité de tous. L'objectif du programme « Vision 2030 » est de mettre le pays au premier plan mondial, en offrant des perspectives à tous ses citoyens grâce à l'éducation, aux initiatives en matière d'emploi, aux services de santé et de logement, et aux loisirs. L'Arabie saoudite continuera de collaborer avec ses partenaires internationaux dans la mise en œuvre du Programme 2030 et apportera à cette fin la contribution qui lui est demandée, dans les limites que lui imposent ses lois et coutumes.

28. **M<sup>me</sup> Bah-Chang** (Sierra Leone) signale que son gouvernement travaille actuellement à l'élaboration d'un plan national de développement harmonisé avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les principaux domaines à traiter au titre de ce plan sont la promotion de l'éducation, de la justice, de la paix et de la sécurité et la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites. Dans le cadre de son programme d'éducation pour le développement, le Gouvernement sierra-léonais donne la priorité à un enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et des filles.

29. Les préoccupations concernant les systèmes de comptabilité publique ont été prises en considération. Le compte unique du Trésor, structure qui regroupe les comptes bancaires de l'État, contribue à la gestion et à l'utilisation efficaces et transparentes des fonds publics, étant donné que toutes les ressources de trésorerie de l'État sont versées sur un seul compte. La Sierra Leone est déterminée à éliminer la pauvreté et la faim d'ici à 2030. À cette fin, il est nécessaire de mobiliser d'importantes ressources et d'améliorer l'accès à la santé publique, à l'éducation et à d'autres services sociaux. Le Gouvernement sierra-léonais est conscient des efforts consentis pour faire fonctionner la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et des progrès importants réalisés par certains des pays les moins avancés en vue de leur reclassement. Néanmoins, des millions de personnes continuent de vivre dans l'extrême pauvreté et des enfants meurent encore de maladies évitables. Il faut trouver de nouveaux moyens de stimuler une mise en œuvre efficace du Programme d'action d'Istanbul.

30. Les changements climatiques sont une menace, y compris pour la Sierra Leone, d'où la nécessité urgente de redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources et fournir une assistance technique afin de renforcer les capacités et la résilience, conformément aux engagements pris dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il est à espérer que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte de l'examen quadriennal complet permettra d'accroître l'appui aux pays les moins avancés, en particulier à ceux dont les nouveaux gouvernements font l'objet de grandes attentes en matière de prestation de services, ainsi que d'améliorer l'efficacité et le respect du principe de responsabilité. Les États Membres doivent continuer à animer ce processus et leurs stratégies nationales doivent orienter les plans de mise en œuvre pour assurer une coordination maximale entre les entités des Nations Unies aux niveaux régional et national.

31. **M. Hattrem** (Norvège) estime que le système multilatéral, qui a bénéficié à tous les membres de la communauté internationale, est sous pression. Le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sont le fruit de la coopération multilatérale. Les changements climatiques, les conflits et l'instabilité sont les pires ennemis du développement durable. Plus de 820 millions de personnes souffrent de la faim et leur nombre ne cesse d'augmenter. Pour inverser cette tendance, il faut s'efforcer d'instaurer un développement durable à tous les niveaux. La clef d'une transformation durable réside dans la lutte contre les changements climatiques, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité et ont des conséquences particulièrement néfastes pour les petits États insulaires en développement. Il est tout aussi crucial d'assurer la gestion rationnelle et l'utilisation viable des océans. La destruction des écosystèmes marins doit cesser, de sorte que les océans puissent produire davantage de ressources. Le groupe de haut niveau sur la construction d'une économie maritime durable facilitera la réalisation de ces objectifs. Il convient également de tenir compte de la problématique femmes-hommes dans tous les domaines d'action couverts par les objectifs de développement durable.

32. Il convient de réformer sans délai le système des Nations Unies pour le développement, que les États Membres ont la responsabilité de financer comme il se doit. La Norvège assumera sa part. Le financement joue un rôle décisif dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le Programme d'action d'Addis-Abeba énonce des orientations détaillées à cet égard. L'APD restera importante, en particulier pour les pays les moins avancés, et pourra être revue à la hausse.

Ces 10 dernières années, la Norvège a consacré environ 1 % de son PIB à l'APD. Elle continuera d'honorer ses engagements à l'avenir. Cependant, l'APD ne peut à elle seule transformer les sociétés. Il faut faire davantage pour mobiliser les ressources nationales, encourager une fiscalité équitable et éliminer la corruption. La lutte contre les flux financiers illicites au moyen de mesures nationales et grâce à la coopération internationale est cruciale pour empêcher la perte de ressources indispensables au développement durable.

33. **M. Omer Dahab Fadl Mohamed** (Soudan) estime que, bien que l'entreprise soit extrêmement difficile, il est indispensable d'éliminer la pauvreté et l'extrême pauvreté si l'on souhaite réaliser les objectifs de développement durable. Présidé par le Vice-Président soudanais, le Haut-Comité soudanais pour le développement durable a été créé pour assurer un suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, dans le cadre du programme national lancé à cet effet. L'ensemble des ministères concernés y sont représentés. Le Soudan a présenté un examen national volontaire lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu en juillet 2018 et compte en présenter un autre en 2019. Le fait que le pays sorte à peine d'un conflit, son appartenance à la catégorie des pays les moins avancés à faible revenu, sa dette extérieure et la présence de 2 millions de réfugiés sur son territoire sont autant d'éléments qui freinent ses mesures de développement et de croissance et, partant, ses programmes de lutte contre la pauvreté. La communauté internationale doit déterminer comment aider le Soudan et les autres pays confrontés à des difficultés similaires, pour veiller à ce qu'ils ne prennent pas davantage de retard.

34. Le Soudan salue les efforts déployés par le Secrétaire général en vue de réformer le système des Nations Unies pour le développement. Le financement est une question centrale pour la mise en œuvre du Programme 2030. En ce sens, les pays développés sont tenus d'honorer leurs engagements envers les pays en développement en ce qui concerne l'aide publique au développement, le financement, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la remise de dette. Par ailleurs, la communauté internationale doit faire davantage pour aider les pays sortant d'un conflit à passer de la phase d'assistance à la phase de reconstruction et de développement, transition propice à la stabilisation de la situation.

35. **M. Bin Momen** (Bangladesh) déclare que la prolongation de la stagnation économique, les politiques d'austérité budgétaire, l'opposition de plus en plus forte au multilatéralisme, l'avancée du protectionnisme dans les pays riches et la forte diminution du nombre de

partenariats mondiaux pour le développement, combinés au non-respect des engagements financiers, menacent la vision qui anime le Programme 2030. Les événements imputables aux changements climatiques et l'avènement de la quatrième révolution industrielle ne font qu'alourdir les incertitudes qui planent sur l'avenir. Il importe donc de mener des débats thématiques sérieux sur ces questions si l'on souhaite pouvoir faire conjointement évoluer la situation.

36. Le Bangladesh a mis en œuvre des plans de développement audacieux, des politiques axées sur l'être humain et intéressant l'ensemble de la société, ainsi que des réformes fiscales, en vue d'offrir au pays un fondement social et économique solide. Le taux de pauvreté et le taux de pauvreté extrême du pays ont tous deux sensiblement diminué en 2018, tandis que l'ouverture de 100 zones économiques spéciales contribuera à créer des millions d'emplois.

37. La capacité de production d'énergie solaire s'est développée dans les zones reculées et 90 % de la population a désormais accès à l'électricité. La construction de la centrale nucléaire de Rooppur constitue une étape supplémentaire aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La sécurité alimentaire, l'accès aux services médicaux, ainsi que l'accès à l'assainissement et à l'eau potable ont été améliorés. Le pays a aussi mis en place un dispositif de protection sociale.

38. Populaire auprès des jeunes bangladais, le programme « Digital Bangladesh » (Le Bangladesh à l'ère numérique) favorise le recours à la technologie de l'information et de la communication pour promouvoir la bonne gouvernance, accélérer le développement et créer des emplois. Le développement des infrastructures de transport s'est poursuivi, tandis que divers projets de développement gigantesque financés au moyen du budget national sont mis en œuvre. Le Bangladesh a également lancé son premier satellite.

39. Le Bangladesh a reçu les félicitations de la communauté internationale pour les mesures prises en vue de combler l'écart entre les sexes et de permettre aux femmes de devenir autonomes. À cet égard, des instruments juridiques et des politiques de développement ont été élaborés, de sorte à établir les droits des femmes et à en tenir compte dans les efforts nationaux de développement, notamment en permettant aux femmes d'accéder à l'emploi.

40. Le Bangladesh est extrêmement vulnérable aux changements climatiques. Soucieux de respecter l'Accord de Paris, il a communiqué ses contributions déterminées au niveau national en 2016 et a défini des mesures d'adaptation et d'atténuation des émissions de

gaz à effet de serre. Le pays met également en œuvre divers projets, dont la plupart sont autofinancés, en vue de se prémunir contre les effets négatifs des changements climatiques et les catastrophes naturelles.

41. Étape marquante et preuve de son développement, le Bangladesh répond, depuis 2018, aux critères de sortie de la catégorie des pays les moins avancés. Il compte résoudre les problèmes qui surviendront lorsqu'il ne bénéficiera plus des avantages associés à cette catégorie en mettant l'accent sur la diversification économique et sur l'ouverture de nouveaux marchés. Pour ce faire, il s'attache en priorité à faire de son immense population une main-d'œuvre qualifiée. S'il souhaite obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2021 et de pays développé d'ici à 2041, le pays devra placer la technologie au cœur de la société et stimuler la croissance par l'innovation.

42. La question du financement demeure le plus gros obstacle à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, qui ont été intégrés dans le septième plan quinquennal arrêté par le pays. En effet, le Bangladesh sera confronté à un déficit annuel moyen de 66,32 milliards de dollars jusqu'en 2030. Soucieux de combler le manque de données, qui ne fait que freiner le suivi de la mise en œuvre des Objectifs, il a créé la base de données « ODD Tracker ».

43. L'eau étant indispensable au développement, les États Membres doivent prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent aux fins de l'évaluation de la situation, de la gestion de l'eau et de l'investissement en la matière. Il convient de mettre l'accent sur les besoins et les priorités des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Les États Membres doivent identifier les obstacles qui s'opposent à la réalisation du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment en ce qui concerne l'aide publique au développement, le commerce, les investissements directs étrangers, la mobilisation des ressources nationales, le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Il importe de promouvoir un système commercial multilatéral fondé sur des règles clairement définies et de renforcer la coopération Sud-Sud, en ce qu'elle complète la coopération Nord-Sud. À l'orée de la quatrième révolution industrielle, un défi majeur consistera à créer des emplois décents, à lutter contre les inégalités et à faire en sorte que les avantages de l'évolution technologique soient accessibles à tous.

44. **M. Al-Laithi** (Iraq) dit que les pays développés et les organisations internationales peuvent, notamment grâce à leur appui financier, au transfert de technologie,

à la promotion de l'investissement et à la stimulation du secteur privé, venir en aide aux pays en développement, surtout dans des cas particuliers comme celui de l'Iraq, qui sort d'une longue guerre contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Le Gouvernement a défini des mesures destinées à juguler l'inflation, à limiter les dépenses publiques, à moderniser les banques d'État et à stimuler le secteur bancaire privé, malgré l'effondrement des prix du pétrole et les conséquences de la guerre, qui a drainé les ressources du pays, détruit ses infrastructures, fait fuir les investisseurs et lourdement touché la population, en faisant 6 millions de déplacés à l'intérieur du territoire.

45. Lancé au lendemain de la victoire contre l'EIIL et de la reprise des cours mondiaux du pétrole, le plan global de développement pour la période 2018-2022 arrêté par le Gouvernement en place définit plusieurs priorités, dont le retour des personnes déplacées dans leur ville d'origine, la reconstruction des infrastructures, la promotion du secteur privé et l'accroissement des investissements étrangers. Fort de l'appui de la communauté internationale, le Gouvernement iraquien a pu aider environ 60 % des personnes déplacées à rentrer chez elles. Les donateurs devraient aider l'Iraq à mettre en œuvre ses mesures, qui permettront non seulement de rétablir la stabilité et la prospérité dans le pays, mais auront également des répercussions indirectes sur les troubles que rencontre la région du Moyen-Orient. Les partenaires ayant promis de fournir une assistance doivent honorer leurs engagements de toute urgence. Alors qu'il a payé un lourd tribut dans sa lutte contre le terrorisme international, l'Iraq appelle la communauté internationale à l'aider à atteindre un développement global et durable.

46. Le pays a connu une terrible période de sécheresse ainsi qu'une baisse des niveaux des eaux, suivies d'une vaste désertification et d'une hausse sensible des températures moyennes, affectant ainsi le secteur agricole et menaçant la sécurité alimentaire. Il importe que tous les pays qui partagent des ressources en eau acceptent de les partager équitablement. Le Gouvernement iraquien est disposé à collaborer avec ses pays voisins en vue de parvenir à un accord juste à cette fin.

47. **M. Srivihok** (Thaïlande) estime que, si des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030, les mesures arrêtées ne produisent pas des effets assez rapides et pâtissent d'un manque d'harmonisation entre les régions et les pays. À l'heure où le multilatéralisme est remis en question, les travaux de la Commission sont plus importants que jamais. Si elle souhaite demeurer pertinente et contribuer à restaurer la confiance au sein de l'Organisation des

Nations Unies, la Commission doit définir des priorités claires et se montrer plus efficace.

48. Le financement du développement est une question fondamentale et, à cet égard, la délégation thaïlandaise salue la stratégie de financement du Programme 2030 arrêtée par le Secrétaire général. Sur le plan financier, l'aide publique au développement, la mobilisation des ressources nationales et la bonne gouvernance sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable. La Thaïlande appuie les solutions de financement novatrices et abordables, telles que les obligations liées aux objectifs de développement durable et les obligations vertes. Outre les partenariats entre secteur public et secteur privé, de nouvelles parties prenantes, dont les philanthropes, sont susceptibles de jouer un rôle dans l'appui au financement du développement.

49. Il est inquiétant de constater que le protectionnisme gagne du terrain et que les tensions commerciales s'aggravent, ce qui nuit particulièrement aux pays en développement qui dépendent du commerce. Fermement convaincue de la nécessité d'un commerce libre et équitable, la Thaïlande réaffirme sa volonté de parvenir à un système commercial multilatéral qui soit universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, tel que défini par l'Organisation mondiale du commerce.

50. Il convient de faire preuve d'une plus grande volonté politique si l'on entend lutter contre les changements climatiques et les catastrophes naturelles, qui continuent d'entraver la réalisation des objectifs de développement durable et touchent aussi bien les riches que les pauvres. Responsabilité partagée par toutes les parties prenantes, la question de la réduction des risques de catastrophe doit être intégrée aux politiques nationales de développement et se traduire par la mise en œuvre de mesures efficaces aux niveaux local et national. Si le secteur privé peut apporter un soutien financier et technologique, l'Organisation des Nations Unies doit non seulement promouvoir les partenariats nécessaires à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et à la réalisation des objectifs de développement durable, mais aussi élargir leur ampleur et leur portée et les diversifier.

51. Le Programme 2030 ne peut être réalisé ni sans la conclusion de partenariats à tous les niveaux, ni sans la participation active de tous les secteurs de la société. Aux fins de son développement, la Thaïlande a choisi de recourir à une approche globale en vue d'établir des partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile. En tant que pays coordonnateur de la

coopération pour le développement durable au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Thaïlande s'est employée à approfondir la coopération avec les organismes des Nations Unies dans la région. Elle assurera la présidence de l'ASEAN en 2019 et prévoit, à cette occasion, de créer un centre d'études et d'échange sur le développement durable, de sorte à renforcer les partenariats.

52. La Thaïlande a toujours soutenu la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, complémentaires de la coopération Nord-Sud, en vue de réaliser les objectifs de développement durable et d'achever la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il importe que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire répondent à de réels besoins et contribuent à renforcer l'autonomie. La Thaïlande a versé 520 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud en 2016, ainsi que 50 000 dollars supplémentaires au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en 2018.

53. La Thaïlande salue l'initiative prise par le Secrétaire général en faveur du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et rappelle qu'elle a versé 200 000 dollars au fonds d'affectation spéciale destiné à revitaliser le système des coordonnateurs résidents. Dans ce contexte, elle est impatiente de découvrir la proposition détaillée du Secrétaire général aux fins de la refonte, région par région, des commissions économiques régionales.

54. **M. Carazo** (Costa Rica) explique que l'élimination de la pauvreté doit être envisagée selon une perspective multidimensionnelle. Les indicateurs macroéconomiques ne sauraient rendre pleinement compte de la capacité d'un pays à mettre fin à la pauvreté, à garantir l'accès à un travail décent, à éliminer les inégalités, à œuvrer véritablement à l'autonomisation des femmes et à surmonter ses faiblesses socioéconomiques et environnementales.

55. Chaque année, 600 millions de personnes à travers le monde tombent malades en raison de failles dans la sécurité sanitaire des aliments. Il importe d'établir des directives techniques et scientifiques en la matière pour que tout un chacun ait accès à des aliments salubres. En ce sens, le Costa Rica présentera un projet de résolution visant à créer une Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments, qui sera célébrée tous les ans, le 7 juin.

56. Le Costa Rica se félicite de la décision de proclamer la période 2019-2028 Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, ce qui permettra d'insister sur l'importance du rôle des exploitations familiales dans la réalisation du Programme 2030. Par

ailleurs, il serait judicieux que la Commission s'emploie à faire progresser le programme de travail relatif à la mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

57. Le Costa Rica est profondément attaché à la promotion de la bonne gouvernance dans le monde entier. À cet égard, il importe de détecter et de prévenir les flux financiers illicites et de promouvoir les initiatives qui favorisent la transparence dans la gestion des affaires publiques, l'application du principe de responsabilité et le respect des normes internationales, telles que la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les États doivent promouvoir l'investissement et l'innovation et instaurer un environnement économique propice aux entreprises, s'ils entendent créer des conditions optimales à la mobilisation de ressources pour le développement. Ils doivent également renforcer les mécanismes de coopération pour faciliter l'échange de connaissances sur les questions fiscales.

58. Le Costa Rica s'emploie à promouvoir une vision ambitieuse pour l'environnement et, en ce sens, s'attache particulièrement à mettre en œuvre l'Accord de Paris et à lutter contre les changements climatiques. Il tient à faire connaître l'action qu'il mène pour préserver les forêts et mettre en valeur les sources d'énergie renouvelables dans le cadre de la décarbonisation profonde de son économie. La lutte contre la pollution doit devenir un objectif partagé par tous. Dans ce contexte, la Commission devrait se féliciter de la tenue de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et faire fond sur les textes qui en sont issus. L'Organisation des Nations Unies doit également jouer un rôle de premier plan dans les débats relatifs aux défis et aux possibilités que présentent les nouvelles technologies dans le domaine du développement durable.

59. Le financement du développement doit tenir compte des particularités de chaque pays, de sorte que l'aide parvienne en priorité à ceux qui en ont le plus besoin.

60. **M. García Moritán** (Argentine) est d'avis que la protection des droits de l'enfant et l'autonomisation des jeunes au moyen de l'éducation et de l'accès à un travail décent sont essentielles à la réalisation du développement durable. L'Argentine, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, a accueilli la quatrième Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants, qui a abouti à la Déclaration de Buenos Aires sur le travail des enfants, le travail forcé et l'emploi des jeunes. Elle continuera de collaborer activement avec l'Organisation des Nations

Unies en vue d'éliminer le travail des enfants et appelle tous les États à appuyer pleinement cette entreprise.

61. En dépit de l'élargissement de la coopération Sud-Sud depuis l'adoption, en 1978, du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, les pays du Sud demeurent confrontés à d'importantes difficultés économiques, sociales et environnementales. Par conséquent, il importe de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire à tous les niveaux. La deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui se tiendra à Buenos Aires en mars 2019, sera l'occasion de se pencher sur les enseignements tirés de l'expérience, d'identifier de nouveaux domaines d'action prioritaires et de créer des mécanismes de suivi appropriés au sein du système des Nations Unies. Il importera de réfléchir à la façon dont les politiques et les mesures qui soutiennent la coopération Sud-Sud pourraient tenir compte tant des trois piliers du développement durable que de l'interdépendance des objectifs de développement durable. Le manque de connaissances et l'inégalité d'accès aux solutions et aux ressources continuent de freiner considérablement les possibilités de coopération Sud-Sud. Il convient de remédier à ces difficultés. À cet égard, la Conférence devrait se conclure par un appel engageant les intéressés à redoubler d'efforts en vue de promouvoir le renforcement des capacités et le transfert de technologie. Elle devrait aussi contribuer à renforcer les mécanismes régionaux et interrégionaux, susceptibles d'aider à définir des stratégies de développement globales et inclusives. La coopération Sud-Sud complète la coopération Nord-Sud mais ne saurait la remplacer. Elle peut non seulement raviver le multilatéralisme, mais aussi encourager le Partenariat mondial pour le développement durable. Il serait judicieux de créer un mécanisme de haut niveau chargé d'examiner régulièrement les tendances de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, leur contribution à la mise en œuvre du Programme 2030 et les progrès accomplis par la communauté internationale et le système des Nations Unies.

62. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) estime que le monde se trouve à un tournant décisif dans la mise en œuvre du Programme 2030. La pauvreté endémique et les inégalités sont de plus en plus marquées tant dans les pays développés que dans les pays en développement, en particulier chez les peuples colonisés ou sous occupation étrangère. Il convient de lever les mesures économiques coercitives, en ce qu'elles entravent sérieusement la mise en œuvre du Programme 2030.

63. Le droit au développement est un droit pour tous. Le Nicaragua exhorte les pays développés à honorer

enfin leurs engagements en matière d'aide publique au développement et à fournir davantage de ressources financières, qui soient suffisantes et prévisibles. Au cours de la prochaine décennie, la Commission doit s'attacher à promouvoir l'unité entre ses membres et à les encourager à œuvrer de concert pour surmonter les difficultés. L'élimination de la pauvreté demeure une priorité.

64. Le financement du développement est également d'une importance cruciale pour la mise en œuvre du Programme 2030. À cet égard, le principe des responsabilités communes mais différenciées doit être respecté. Les pays en développement ne sauraient avoir les mêmes responsabilités que les pays développés. La mise en place d'une véritable alliance mondiale suppose de garantir l'accès des pays en développement à des ressources financières et technologiques.

65. Le Gouvernement nicaraguayen s'emploie sans relâche à la mise en œuvre du Programme 2030. Fort d'une croissance économique soutenue, le Nicaragua est l'un des pays les plus performants de la région et a réussi à réduire sensiblement les taux d'extrême pauvreté et de pauvreté générale entre 2009 et 2016.

66. Il importe d'agir de toute urgence pour lutter contre les changements climatiques. À cet égard, les pays développés doivent donner l'exemple et changer leurs modes non viables de production et de consommation. Ils doivent également respecter leurs engagements financiers, notamment en matière de transfert de technologie. Le Nicaragua continuera d'œuvrer dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en vue de rendre compte de la gravité de la crise climatique et de protéger les écosystèmes indispensables à la vie sur Terre. À la lumière des terribles ouragans et tremblements de terre récemment survenus, la délégation nicaraguayenne appelle à poursuivre les efforts de réduction des risques de catastrophe grâce au soutien des donateurs et de la communauté internationale.

67. Le Nicaragua réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte pour la liberté et l'exercice de ses droits inaliénables. Les peuples qui vivent sous occupation ayant également droit au développement, la délégation nicaraguayenne appuie l'inscription à l'ordre du jour de la Commission de la résolution annuelle relative à la souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

68. **M. Sukhee** (Mongolie) dit que, depuis trois ans que le Programme 2030 est mis en œuvre, la

communauté internationale a fait d'importants progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national. Néanmoins, il convient de renforcer plus avant l'action menée conjointement à cette fin, en nouant des partenariats étroits et en créant un environnement plus propice au développement. La stabilité de l'économie mondiale est indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable.

69. La Mongolie veille à ce que ses stratégies et politiques de développement soient cohérentes avec les objectifs de développement durable. Elle aspire, d'ici à 2030, à consolider la gouvernance démocratique, à atteindre un équilibre écologique, à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). Le pays a récemment enregistré une croissance économique solide, accompagnée d'une reprise du commerce extérieur. Il a également investi davantage dans le secteur minier et dégagé des excédents budgétaires. La création du mécanisme élargi de crédit du Fonds monétaire international a permis de doper la croissance économique entre 2016 et le premier semestre de 2018. La tendance à la hausse devrait se poursuivre en 2019. La Mongolie prévoit de présenter son premier examen national volontaire sur la mise en œuvre du Programme 2030 lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019.

70. Les changements climatiques et les risques de catastrophe demeurent de redoutables défis pour l'humanité. La mise en œuvre de l'Accord de Paris laisse à désirer, tandis que le principe de la responsabilité partagée n'a pas été appliqué comme il se devait. À cet égard, la délégation mongole se félicite de la tenue, en 2019, d'un sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général. L'Asie étant l'une des régions les plus exposées aux catastrophes dans le monde, la Mongolie a à cœur de contribuer à la coopération régionale, de sorte à renforcer la résilience, à réduire les risques et à accroître l'efficacité des activités de prévention. Lors du Dialogue d'Oulan-Bator sur la sécurité en Asie du Nord-Est et de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenus en 2018, la proposition de la Mongolie de créer un mécanisme de réduction des risques de catastrophe pour l'Asie du Nord-Est sur son territoire a reçu l'appui des pays de la région.

71. La Mongolie a récemment demandé le lancement du projet de mise en réseau de l'Asie du Nord-Est, qui permettra de garantir la sécurité énergétique, de créer des emplois et de réduire les émissions de dioxyde de carbone des pays de la région. En outre, elle s'efforce de nouer des partenariats stratégiques avec la Chine et la Fédération de Russie.

72. La Mongolie attache une grande importance à la coopération Sud-Sud et y contribue en défendant les intérêts des pays en développement sans littoral. À cet égard, le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral, situé à Oulan-Bator (Mongolie), est désormais pleinement opérationnel. Il sera chargé de produire des connaissances et de mettre au point des outils d'analyse, en vue surmonter des difficultés communes.

73. **M. Konfourou** (Mali) souligne que son pays connaît, depuis 2012, une crise multidimensionnelle dont les causes profondes résident dans le sous-développement, l'extrême pauvreté, la vulnérabilité face aux changements climatiques, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Ces défis doivent être relevés pour espérer rétablir une paix véritablement durable dans le pays. Le Gouvernement malien s'emploie donc sans relâche à faire bénéficier la population des retombées positives de la paix, notamment l'approvisionnement en eau potable et en électricité, l'accès aux autres produits de première nécessité et aux systèmes d'enseignement et de santé et l'aménagement de pistes rurales. Des projets de développement à effet rapide, y compris des activités génératrices de revenus destinées en particulier aux jeunes, aux réfugiés et aux déplacés de retour dans leur localité d'origine, ont été mis en œuvre dans les régions les plus vulnérables du pays.

74. En juillet 2018, le Mali a présenté, devant le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, son examen national volontaire, qui met en avant les progrès accomplis dans l'application du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable sur la période 2016-2018. Cet examen fait également le point des défis et perspectives concernant des priorités comme le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité du cadre macroéconomique, la promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres et créatrice d'emplois, l'accès équitable aux services sociaux de base, le développement institutionnel et la bonne gouvernance. D'importants progrès ont été faits dans le bitumage des routes afin de désenclaver le pays à l'intérieur comme à l'extérieur. Les autorités ont consacré 15 % du budget national au secteur agricole, dépassant ainsi largement l'engagement de 10 % pris dans le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique. Parallèlement, elles ont mis en place un programme de filets sociaux qui a pour objectif d'effectuer des transferts monétaires aux ménages pauvres et souffrant d'insécurité alimentaire. Ce programme comptait plus de 60 000 ménages

bénéficiaires à la fin septembre 2016 et visait à couvrir plus de 91 000 ménages avant la fin de 2019. Les autorités sont convaincues que l'égalité des sexes est indispensable à l'élimination de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie. En novembre 2015, une loi sur la promotion du genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives a été adoptée.

75. Le Mali soutient pleinement la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment le système des coordonnateurs résidents, initiée par le Secrétaire général. Il se joint aux autres délégations pour demander aux partenaires d'apporter des contributions volontaires appropriées, de manière à permettre au système d'être pleinement opérationnel dès janvier 2019.

76. Le Gouvernement malien continuera de lutter contre la pauvreté et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, l'exécution des projets de développement liés à ces objectifs requiert des moyens immenses, qui font défaut à un pays comme le Mali. C'est pourquoi, tout en saluant l'accompagnement constant de la communauté internationale, l'intervenant exhorte tous les partenaires de développement à honorer les engagements qu'ils ont pris lors de la conférence « Ensemble pour le renouveau du Mali », tenue à Bruxelles en 2013, et de la conférence « Bâtir un Mali émergent », organisée à Paris en 2015.

77. **M. Kemayah** (Libéria) estime que le thème du débat général de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables », donne corps au Programme 2030. Les États Membres doivent redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté, les maladies et la faim et donner à toutes et à tous des moyens de subsistance durables afin de protéger les populations vulnérables et de préserver l'environnement pour les générations futures. Le rythme actuel des progrès n'est pas suffisant pour atteindre les cibles énoncées dans le Programme 2030. Une réforme aboutie du système des Nations Unies pour le développement est également nécessaire pour faire de l'ONU une organisation pour tous et rendre ce système mieux à même d'aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030.

78. Le Gouvernement libérien a élaboré un plan national de développement, le Programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres (Pro-Poor Agenda for Prosperity and Development), au moyen duquel il vise à donner à chacun une plus grande autonomie en réduisant les inégalités de développement ; à stimuler la stabilité économique et la

création d'emplois grâce à une mobilisation efficace des ressources et à l'insertion économique ; à promouvoir l'avènement d'une société pacifique et solidaire aux fins du développement durable ; et à améliorer la bonne gouvernance et la transparence en créant un secteur public inclusif et responsable.

79. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il est impératif de remédier au manque d'infrastructures des pays en développement, notamment les pays les moins avancés, ainsi qu'aux risques associés à leur endettement. Il faudra également créer un environnement propice au développement, trouver des moyens de mise en œuvre et mobiliser des ressources au niveau national. Pour atteindre ce dernier objectif, le Libéria s'emploie à générer et à recouvrer davantage de recettes internes et renforce ses institutions nationales de contrôle, en accord avec son attachement aux principes de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques. Cependant, en dépit de sa volonté politique, il n'est pas en mesure, à lui seul, de mobiliser toutes les ressources nécessaires et devra compter sur l'aide de ses partenaires régionaux et internationaux pour atteindre pleinement les objectifs.

80. **M<sup>me</sup> Pham** (Viet Nam) affirme que la Commission doit tirer parti de la dynamique imprimée par les trois premières années de mise en œuvre du Programme 2030. S'il incombe à chaque pays d'accélérer la réalisation des objectifs, la coopération internationale est indispensable pour créer les conditions propices au développement durable. Plusieurs priorités sont apparues, qu'il est urgent de traiter à l'échelon international. Tous les acteurs du développement doivent redoubler d'efforts pour fournir aux pays les plus exposés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, au nombre desquels figure le Viet Nam, une assistance adaptée à leurs besoins. Pour mieux préparer ces pays, il faut trouver des solutions intégrées qui s'inscrivent dans le long terme.

81. Afin de permettre aux pays d'éliminer la pauvreté et de parvenir à un développement durable, il est également indispensable de faire en sorte que les règles du jeu en matière de commerce international soient les mêmes pour tous, en encourageant un système commercial multilatéral fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable.

82. Malheureusement, les retombées des innovations scientifiques et technologiques demeurent une lointaine promesse pour la majorité des pauvres. Le fossé numérique entre pays développés et pays en développement reste préoccupant, le pourcentage de la

population ayant accès à l'Internet à haut débit dans les premiers n'ayant été, en 2016, que de 6 %, contre 24 % dans les seconds. Le Gouvernement vietnamien demande donc aux partenaires de développement de prendre la tête des activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et de transfert de technologies et de savoirs. Il a également préconisé la mise en service du Mécanisme de facilitation des technologies, qui est une plateforme en ligne, afin de mieux faire connaître les initiatives, mécanismes et programmes existant dans le domaine.

83. Étant un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, le Viet Nam souffre encore de vulnérabilités inhérentes. Or nombre de donateurs éliminent progressivement leurs programmes bilatéraux en faveur de ce groupe de pays ou en réduisent la portée, alors que l'aide publique au développement ou des financements à des conditions libérales leur sont toujours nécessaires. La délégation vietnamienne demande aux donateurs d'honorer leurs engagements et d'aider les pays à revenu intermédiaire à accroître leur résilience. L'ONU devrait mettre au point des méthodes détaillées pour suivre les progrès accomplis en matière de développement durable en utilisant des indicateurs allant au-delà du seul revenu par habitant.

84. **M. Mohamed** (Maldives) considère que le Programme 2030 est le plan d'action universel à suivre pour résoudre les difficultés qui se posent en matière de développement dans le monde. Il importe d'inscrire les travaux de la Commission dans le cadre de l'action actuellement menée pour réformer le système des Nations Unies pour le développement, afin de créer davantage de synergies entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les Orientations de Samoa doivent également être au cœur des débats de la Commission et les travaux menés pour honorer les engagements qui y sont énoncés doivent être accélérés.

85. Il ne saurait y avoir de développement économique sans prise en main et impulsion nationales. Les pays doivent être en mesure de définir leur propre vision en matière de développement et prendre conscience qu'ils ont eux-aussi les moyens d'engager les actions nécessaires pour bâtir un avenir prospère. Parallèlement, le système international doit appuyer les efforts de développement des petits États insulaires en développement en renforçant leurs capacités, en effectuant des transferts de technologies en leur faveur et en leur donnant accès à des financements afin qu'ils puissent atteindre les objectifs de développement durable.

86. Les Maldives appliquent des politiques de développement économique fondées sur la conviction que la meilleure stratégie pour remédier aux vulnérabilités inhérentes est d'accroître la résilience nationale. Les liens étroits qu'il a noués avec son propre secteur privé, les partenaires extérieurs et, de plus en plus, les partenaires de développement non traditionnels ont permis au pays de réaliser d'importantes avancées sur les questions économiques et sociales ainsi que sur les questions de développement, comme il ressort de l'examen national volontaire qu'il a présenté en 2017.

87. Cependant, les Maldives ont toujours du mal à attirer des investissements dans certains domaines essentiels. Le financement international public peut être mobilisé dans l'intérêt de tous et leur sera indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Le Gouvernement maldivien œuvre à la création de conditions qui ne défavorisent pas les pays à revenu intermédiaire.

88. Le système des Nations Unies pour le développement doit évoluer pour aider les États Membres à mettre en œuvre les cadres de développement établis à l'échelle mondiale. Les pays en situation particulière, tels que les petits États insulaires en développement, ont besoin d'un appui spécial. La délégation maldivienne exhorte donc les États Membres à allouer des ressources supplémentaires à l'ONU afin qu'elle puisse mieux aider ces pays à obtenir les résultats escomptés.

89. **M. Locsin** (Philippines) fait savoir que les plans de développement de son pays intègrent les 17 objectifs de développement durable. Les trois piliers du développement durable étant interdépendants, il est donc urgent de réduire l'extrême pauvreté, qui va à l'encontre de l'impératif moral de garantir la réalisation universelle des objectifs. Personne ne devrait progresser aux dépens d'autrui et il est injuste qu'une génération se sacrifie pour une autre, sauf si elle s'y engage volontairement. Les modèles sur lesquels repose le monde aujourd'hui sont périmés et le sentiment qui prévaut désormais est celui de la compassion.

90. La réforme du système des Nations Unies pour le développement est indispensable. Le multilatéralisme n'est pas forcément une bonne chose s'il ne peut pas fonctionner utilement du fait de l'inefficacité, des doubles-emplois et du gaspillage. L'ONU doit retrouver son rôle historique d'organisation constituée avant tout d'États, dont la mission est de promouvoir, à l'initiative de ces derniers, des causes multilatérales qui doivent toujours être strictement conformes aux objectifs de la Charte. Elle est beaucoup plus qu'une simple tribune permettant à quiconque d'exprimer de nobles doléances.

C'est aux États seuls qu'il appartient de garantir que la situation du monde évolue dans le bon sens.

91. Il est nécessaire d'appliquer un indicateur statistique plus réaliste aux pays à revenu intermédiaire. On ne peut plus se permettre d'investir aveuglément de l'argent pour régler les problèmes, en espérant qu'une partie de cet argent ira au bon endroit. Les migrations ne sont pas seulement une tentative désespérée de fuir des États mal gouvernés ; elles peuvent également contribuer au développement. Considérés globalement, les envois de fonds peuvent en effet générer d'importants capitaux privés s'ils sont gérés adéquatement. En outre, les Philippines défendent résolument l'agriculture familiale, qui, alors même qu'elle risque de disparaître, représente toujours 80 % de la nourriture produite dans le monde. La réduction des risques de catastrophe et l'action climatique doivent être à la base de l'élaboration des plans nationaux de développement et être intégrées aux programmes des Nations Unies. Les conditions météorologiques sont imprévisibles et leur force destructrice ne peut être estimée à l'avance. Par conséquent, les activités de renforcement des capacités en matière de lutte contre les changements climatiques doivent tenir compte des moyens et des besoins des pays, ainsi que de la nécessité d'accroître l'aide internationale.

92. Enfin, il incombe à tous les membres de la communauté internationale de venir au secours de toute partie de l'humanité qui risque d'être victime, ou est déjà victime, d'une extinction en masse violente ainsi que d'alléger ses souffrances. Les interventions doivent être rapides mais également prudentes, afin de ne pas aggraver, volontairement ou non, la situation.

93. **M<sup>me</sup> Shurbaji** (République arabe syrienne) estime que si l'ONU a réellement l'intention de promouvoir le développement durable, elle doit alors demander qu'il soit immédiatement mis fin aux mesures coercitives unilatérales qui plombent l'économie syrienne, contribuant ainsi à faire baisser davantage les indicateurs de développement humain, aggravant la pauvreté et l'insécurité alimentaire et détruisant des secteurs vitaux comme la santé, l'éducation et la production d'électricité. À cet égard, le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme s'est dit préoccupé par le fait que de telles mesures contribuaient à la souffrance actuelle du peuple syrien. En outre, Israël continue d'exploiter et d'épuiser les ressources naturelles dans le Golan arabe syrien occupé. La résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale relative à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles est particulièrement pertinente à cet égard.

94. La République arabe syrienne connaît une période exceptionnelle d'amélioration de la sécurité et de la stabilité grâce aux avancées réalisées dans la lutte contre le terrorisme. Le Gouvernement syrien souhaite reconstruire les zones détruites par les terroristes et faciliter le retour des réfugiés. Il ne pourra pas y parvenir tant que les desseins politiques de certains gouvernements l'en empêcheront. Le peuple syrien attend de l'ONU et de ses organismes et organes spécialisés qu'ils mettent l'accent sur la fourniture, non plus d'une aide humanitaire, mais de l'aide au développement indispensable à la reconstruction, et ce, sans ingérence politique dans les affaires intérieures du pays, ni de tentatives pour imposer des directives réservant leur appui au domaine humanitaire.

95. **M<sup>me</sup> Díaz Corona** (Mexique), prenant la parole en tant que déléguée de la jeunesse, souligne que la participation des jeunes et des femmes est essentielle au placement du Programme 2030 au centre des préoccupations. La croissance économique inclusive joue un rôle critique à cet égard, tout comme le renforcement des politiques publiques dans la promotion de la capacité de toutes et de tous, y compris les jeunes, les migrants, les peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés, de devenir des agents du changement.

96. Le Mexique est résolu à mettre en œuvre le Programme 2030. Ainsi, il a récemment modifié sa loi de planification afin d'intégrer les trois dimensions du développement durable ainsi que les principes d'équité, d'inclusion et de non-discrimination dans la planification nationale. Un conseil national réunissant les trois pouvoirs de l'État, les collectivités locales, le secteur privé, la société civile et le milieu universitaire a été créé afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Une approche multidimensionnelle doit être adoptée pour maintenir le caractère intégré et indivisible du Programme. À cet égard, il convient de revoir l'organisation des travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, car, à l'heure actuelle, ils portent, à chaque session, sur un sous-ensemble d'objectifs plutôt que sur les liens qui existent entre ces derniers.

97. À la session en cours, la Commission doit mettre l'accent sur quatre questions clefs. La première est l'évolution rapide des technologies, car la promotion de l'innovation technologique est essentielle à la mise en œuvre du Programme 2030. L'action menée à cet égard dans le cadre de l'ONU doit être coordonnée. La deuxième est la mise en place d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, qui profiterait à toutes les parties. La troisième est la question des changements

climatiques, qui revêt une importance particulière. Les États ont la responsabilité commune et l'obligation morale d'appliquer l'Accord de Paris. Durant la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il convient de mettre en place des directives applicables à toutes les parties à l'Accord et d'établir des contributions déterminées au niveau national plus ambitieuses. Enfin, la réforme du système des Nations Unies est indispensable pour adapter le cadre institutionnel au Programme 2030. Compte tenu de la stratégie du Secrétaire général pour le financement du Programme 2030, le Secrétariat doit maintenant veiller à ce que le système soit opérationnel en 2019.

98. Les travaux de la Commission doivent être revitalisés. Pour ce faire, il faut surmonter les différends qui existent entre pays développés et pays en développement. Les résolutions portant sur certaines questions ne doivent être examinées que tous les deux ou trois ans, car les débats organisés sur certains thèmes et l'adoption de certains projets de résolution sont devenus anachroniques et ne mettent pas l'accent sur le Programme 2030. Pire encore, la Commission mène parfois les mêmes travaux que le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ce n'est qu'en travaillant efficacement que l'on pourra atteindre les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030. Il ne reste plus que 11 ans et le temps nous est compté.

99. **M. Skoknic Tapia** (Chili) juge qu'il est toujours urgent que le système des Nations Unies pour le développement mette en place des mécanismes permettant de mesurer la pauvreté et le développement. Le revenu par habitant ne doit pas constituer l'unique indicateur du niveau de développement d'un pays. La délégation chilienne se félicite des mesures prises par certaines institutions pour tenir compte du caractère multidimensionnel du développement. L'Organisation de coopération et de développement économiques a commencé à étudier le concept de « développement en transition » pour décrire les pays qui passent d'un niveau de revenu à un autre et qui, tout en ayant d'énormes possibilités, font face à de très grandes difficultés. Le Chili salue la création, par l'Union européenne, du Mécanisme d'appui au développement en transition, qui sera mis en service en début 2019, en reconnaissance du dilemme auquel fait face ce nouveau groupe de pays.

100. Le Chili réaffirme les principes du commerce international ainsi que la légitimité et la compétence de l'ONU pour traiter cette question. La délégation chilienne se félicite que l'Argentine ait proposé

d'accueillir la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud à Buenos Aires en mars 2019. Cette conférence sera l'occasion de prendre en considération l'importance croissante de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la mise en œuvre du Programme 2030.

101. Les migrations contribuent au développement des pays d'origine, de transit et de destination lorsqu'elles sont gérées de manière sûre et ordonnée, dans le respect des droits fondamentaux des migrants et du droit international. Le Chili remercie les cofacilitateurs des négociations sur le pacte mondial sur les migrations, qui ont débouché sur le document de consensus qui sera adopté en décembre 2018 au Maroc.

102. La vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques marquera une étape importante dans l'application intégrale de l'Accord de Paris. Les engagements pris aux termes de cet accord ne sont pas négociables et peuvent être efficacement respectés au moyen de la transformation des modes de production et de consommation, notamment du recours accru aux énergies renouvelables. Le plastique fait peser une grave menace sur les océans du monde, que les gouvernements doivent protéger sans plus tarder. Le Chili a ainsi interdit l'utilisation, à des fins commerciales, des sacs plastiques non réutilisables.

103. Le Chili réaffirme son inquiétude au sujet de la production agricole, de l'utilisation durable de l'eau, de la sécurité sanitaire des aliments et des liaisons entre zones rurales et zones urbaines. La pauvreté et les problèmes liés aux conditions de vie en milieu urbain doivent être réglés avec une ferme détermination.

104. La délégation chilienne réaffirme sa volonté d'appliquer la réforme du système des Nations Unies pour le développement initiée par le Secrétaire général et se réjouit à la perspective de poursuivre le débat sur les moyens de mener à bien une réforme des dimensions mondiale, régionale et nationale des activités opérationnelles de développement, qui doivent être adaptées aux différents besoins et réalités.

105. Les partenariats en faveur du développement qui lient les secteurs publics et privés, le milieu universitaire et la société civile doivent être diversifiés et améliorés, car la participation de toutes les parties prenantes compétentes est une condition nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Chili réaffirme l'incontestable légitimité de l'ONU et convient de l'importance cruciale que revêt l'action menée par l'Assemblée générale et la Deuxième Commission, en particulier pour l'examen des questions macroéconomiques, sociales et environnementales dans

le cadre du multilatéralisme. L'intervenant demande qu'il soit fait preuve de souplesse et de solidarité afin d'obtenir les meilleurs résultats durant la session en cours et que le consensus demeure le principal mécanisme d'adoption des résolutions.

106. **M. Mero** (République-Unie de Tanzanie) est persuadé que les changements climatiques, les attaques contre le multilatéralisme, la montée du protectionnisme, les inégalités persistantes, le durcissement désordonné des conditions financières et l'aggravation des tensions géopolitiques peuvent compromettre le développement et entraver la réalisation des objectifs de développement durable. Ces problèmes doivent être réglés collectivement dans un cadre multilatéral afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Il convient d'accorder l'attention voulue à la création de conditions propices à l'échelle mondiale, à l'établissement de partenariats mondiaux en faveur du développement et à la mobilisation de ressources nationales.

107. Grâce au renforcement de son système de gestion de l'impôt, la République-Unie de Tanzanie a réussi à doubler ses recettes fiscales. Le Gouvernement tanzanien vise également l'universalité et la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire et continue de renforcer son système et ses structures de santé aux fins du traitement des maladies transmissibles et non transmissibles. Un système d'assurance médicale a été mis en place.

108. Le Gouvernement tanzanien réalise des investissements dans les infrastructures, notamment dans le secteur de l'énergie, dans un système de trains à grande vitesse pour assurer la liaison avec les pays voisins et dans un réseau routier praticable toute l'année. Il encourage l'investissement dans l'industrie manufacturière, l'agriculture et d'autres secteurs de production pour stimuler la croissance économique. Un réseau à fibres optiques et un centre de données couvrant l'ensemble du pays ont été mis en service.

109. Malgré les efforts actuellement déployés pour mobiliser des ressources au niveau national, les pays en développement font constamment face à des problèmes liés aux régimes fiscaux et aux flux financiers illicites qui favorisent la fuite de capitaux et les privent de recettes leur revenant de droit. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour combattre ces problèmes structurels en s'attaquant à la concurrence et à l'évasion fiscales dans le cadre du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. L'objectif général de ce comité doit être de prévenir la fraude fiscale internationale en veillant à ce que les gouvernements s'engagent à s'abstenir

d'éroder les bases d'imposition d'autres gouvernements et à créer un système fiscal international qui soit transparent, cohérent et favorable à l'égalité et au développement. Un tel système permettrait aux pays en développement de mobiliser davantage de ressources aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Ces pays ont besoin d'aide pour combattre la corruption à l'échelle internationale, tirer parti de leurs ressources naturelles et trouver leur juste place dans le système financier et commercial mondial.

110. Les pays en développement ne peuvent pas éliminer la pauvreté et parvenir au développement durable sans recevoir, de manière prévisible et en temps voulu, un appui durable. À cet égard, le troisième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, tenu en avril 2018 et au cours duquel les États membres ont demandé l'application des conclusions concertées au niveau intergouvernemental, a marqué une étape cruciale. Il importe d'évaluer les progrès accomplis, de recenser les difficultés rencontrées dans l'application des décisions touchant au financement du développement, d'examiner les nouvelles questions ayant trait à la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et de formuler des recommandations concernant l'aide que les pays développés doivent apporter aux pays en développement.

*La séance est levée à 17 h 55.*